

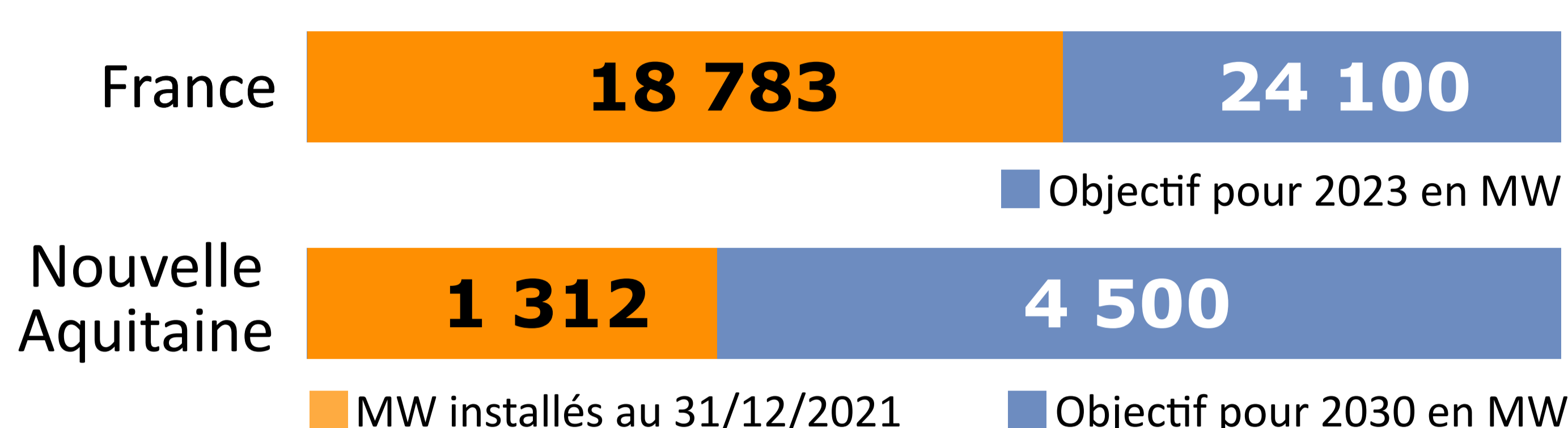


Projet éolien des Terres d'Aunis

Informations

Etat de l'éolien

MW installés et objectifs en France et en Nouvelle Aquitaine



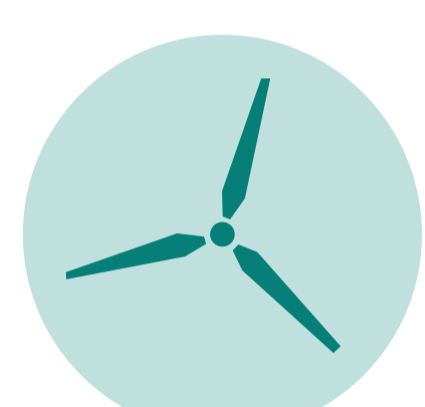
Le projet des Terres d'Aunis est situé en extension du parc autorisé de Chambon-Puyravault dans une zone favorable au développement de l'énergie éolienne. En effet, le choix de cette zone a été guidé par plusieurs critères :



Une distance d'éloignement de **plus de 700 m** avec les habitations alors que la réglementation impose un éloignement de 500 mètres.



Un **bon gisement en vent** : la vitesse moyenne du vent est comprise entre 6 et 6,5 m/s à 100 m de hauteur.

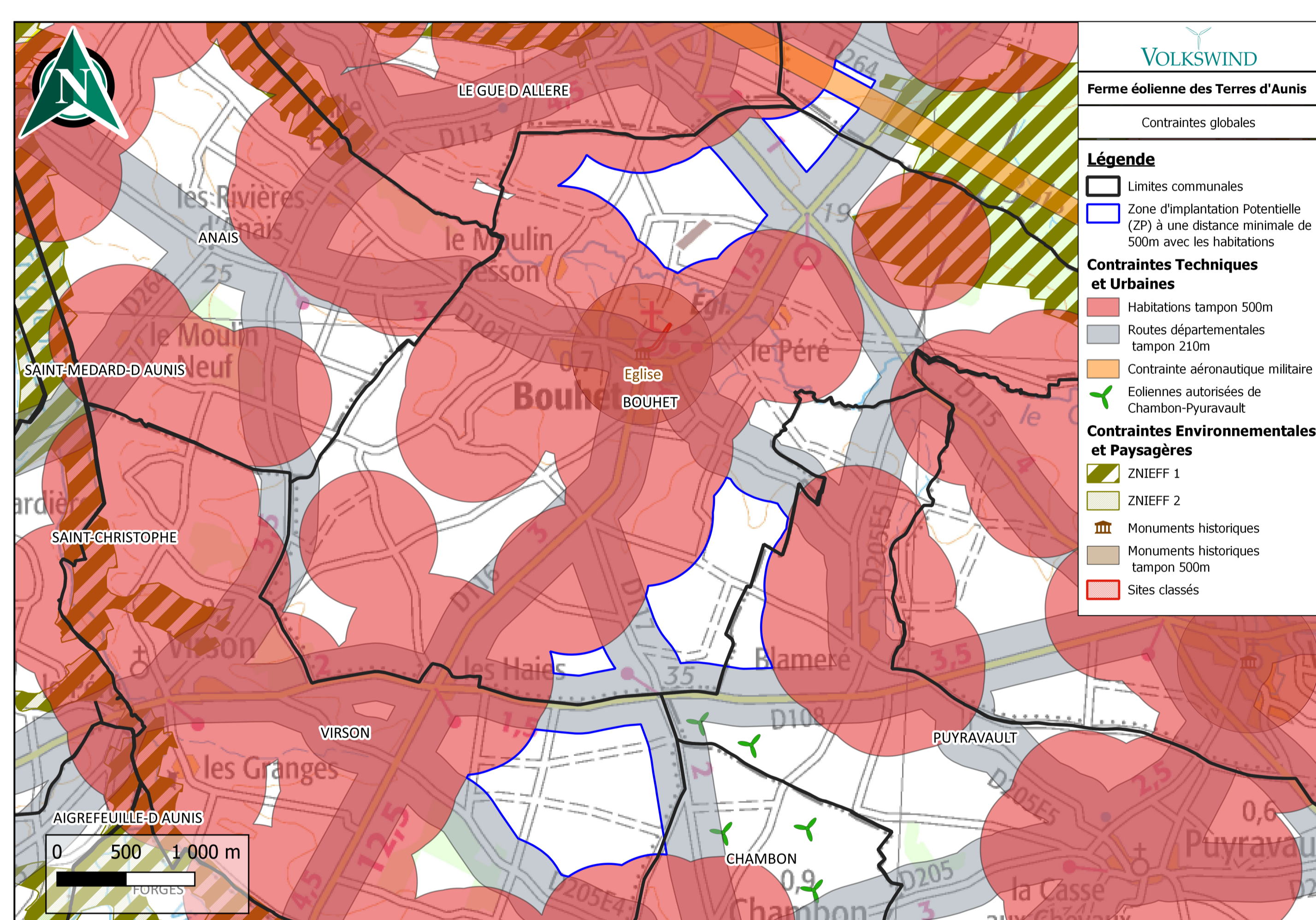


8 éoliennes ont été retenues parmi un potentiel technique maximal de 11 éoliennes sur la zone.



L'**absence de zones naturelles protégées** (sites NATURA 2000) ou **zones naturelles sensibles** (ZNIEFF 1 et 2)

Carte des contraintes



Retombées d'un parc éolien de 8 éoliennes d'une puissance totale de 36 MW

Recettes fiscales estimées
540 000€/an environ pour le territoire



Emplois

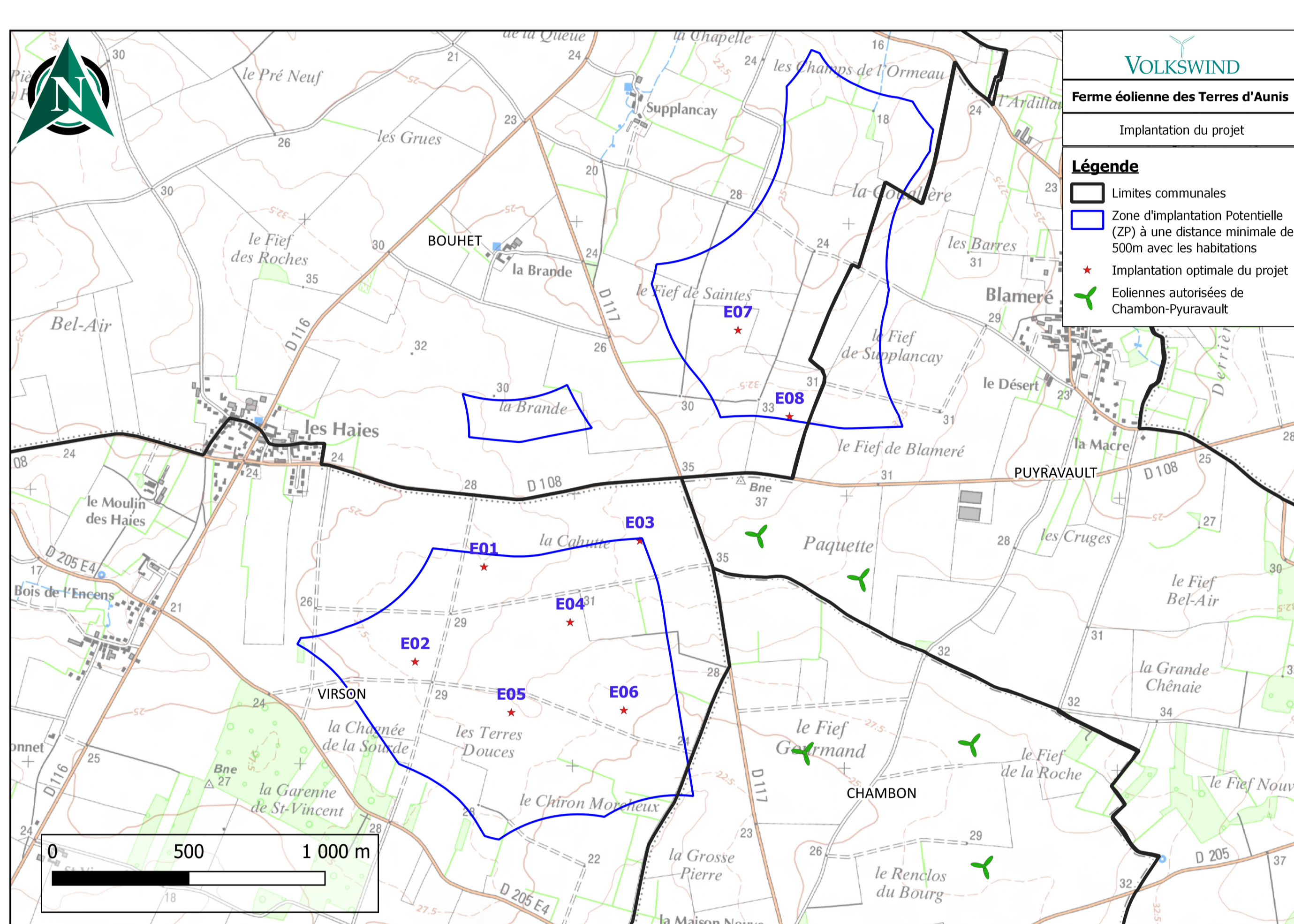
Création de l'équivalent de 4 emplois permanents sur le département

Production d'électricité estimée

Environ 76 800 MWh/an soit la consommation électrique d'environ 9 700 foyers (chauffage compris).

Schéma d'implantation retenu

- 6 éoliennes sur Virson,
- 2 éoliennes sur Bouhet.



Etudes naturalistes

L'étude environnementale, d'une durée minimale de 1 an, a été réalisée et a permis de couvrir l'ensemble d'un cycle biologique. Les objectifs de cette étude sont d'analyser et de quantifier les espèces faunistiques (oiseaux, chauves souris, faune terrestre, ...), et floristiques.

Ensuite, des préconisations vis-à-vis de l'implantation ont été émises par les experts naturalistes. Ainsi, l'implantation retenue est éloignée des habitats les plus sensibles (boisements, haies, zones humides) et des zones de nidification d'espèces patrimoniales (Busards, Milan...). L'éloignement avec les lisières et les haies a également permis d'éviter les zones d'activité des chauves-souris.

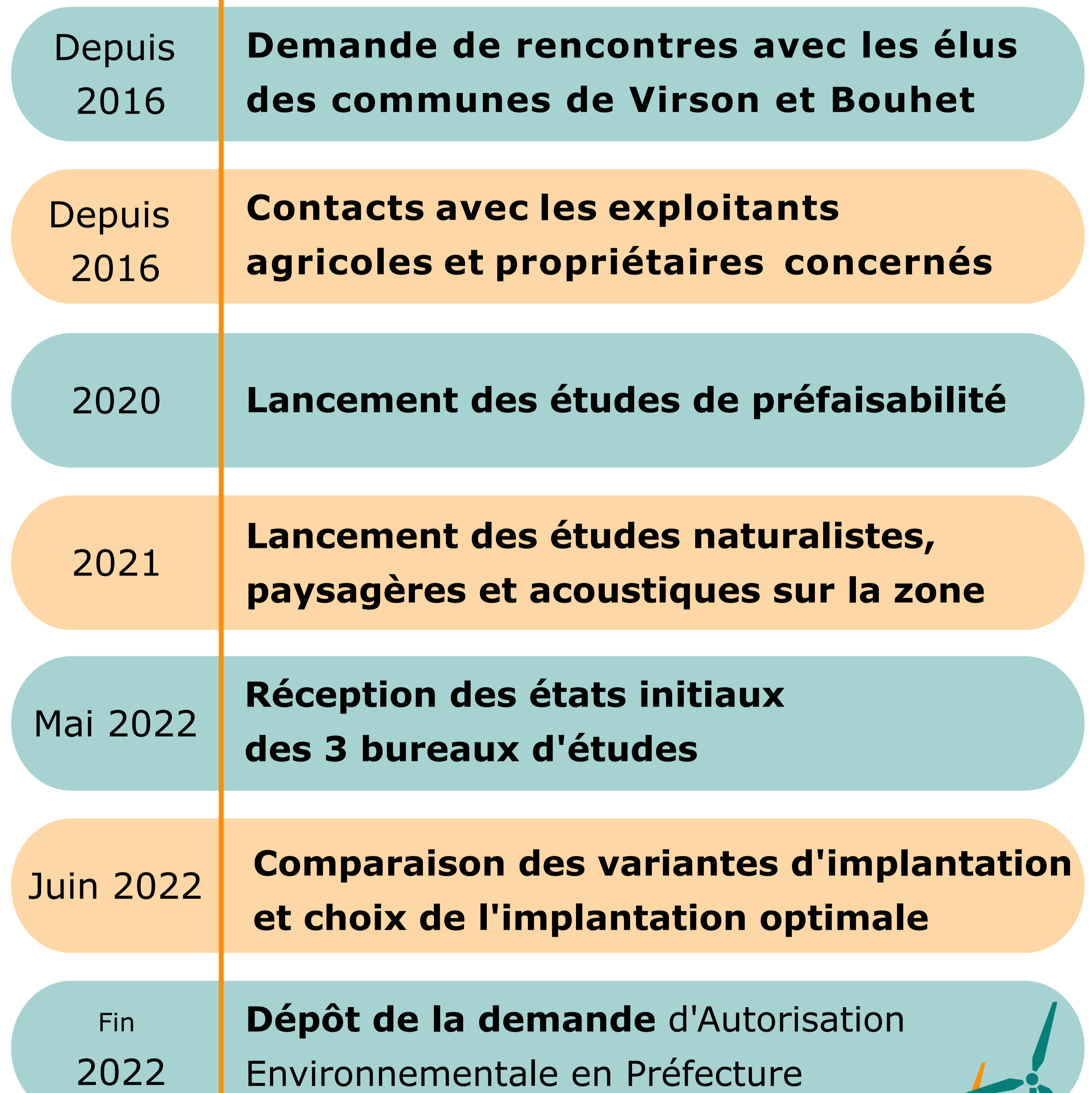
Les interactions potentielles de cette implantation sont en cours d'études sur l'ensemble des espèces, et des mesures adaptées seront étudiées dans l'objectif de garantir la bonne intégration du projet.

Etudes acoustiques

Des acousticiens indépendants sont venus sur site pour faire des mesures de niveaux sonores ambiants. Ils ont ensuite modélisé la diffusion acoustique depuis chaque éolienne en s'assurant que le niveau sonore perçu au niveau des habitations respecte bien la réglementation française (la plus stricte en Europe). Un plan d'optimisation (bridage de plusieurs éoliennes suivant les conditions) pourra être mis en place afin que le parc respecte l'arrêté du 26 août 2011 modifié par l'arrêté du 10 décembre 2021.

Après construction du parc, une nouvelle campagne de mesures acoustiques sera réalisée afin de vérifier que les éoliennes respectent totalement la réglementation. La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement du Logement (DREAL) supervise et contrôle la validité de ces études.

Histoire



Etudes paysagères

Un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales a été réalisé dans un rayon de 16,5 à 21 km autour de la zone du projet. Cette étape a permis d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction a également été intégré dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le

projet. Plusieurs recommandations ont été prises en compte comme le maintien d'une distance minimale de 700m avec l'habitat isolé, le regroupement des éoliennes sur un secteur afin d'éviter les effets de saturation et d'encercllement pour les riverains.

En fonction des conclusions du bureau d'étude paysagiste, des mesures de réduction telles que la plantation de haies paysagères pourront être proposées aux riverains afin de réduire les vues sur le parc éolien.